

AGRICULTURE—INDUSTRIE—COMMERCE

LA FRANCE ET LE CANADA

RAPPORT

AU

SYNDICAT MARITIME ET FLUVIAL

DE

FRANCE

PAR

E. AGOSTINI

ANCIEN COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE
D'AMSTERDAM 1883, DÉLÉGUÉ DU SYNDICAT AU CANADA



1886

A MONSIEUR PAUL CASIMIR-PÉRIER,
DÉPUTÉ DE LA SEINE-INFÉRIEURE,
PRÉSIDENT DU SYNDICAT MARITIME ET FLUVIAL DE FRANCE.

Monsieur le Président,

Je vous remets ci-joint mon rapport sur le Canada où le Syndicat Maritime et Fluvial de France m'avait fait l'honneur de me déléguer pour le voyage du mois d'août dernier.

Un séjour de cinq mois dans ce pays, que j'ai parcouru un peu dans tous les sens, m'a permis de consigner dans ce travail des données que je crois intéressantes pour bon nombre de nos compatriotes.

Je me suis également efforcé d'exposer brièvement ce qu'il me paraît y avoir à faire pour mettre à profit, par des actes désirables à tous points de vue, les vives et nombreuses sympathies que la France rencontre encore de l'autre côté de l'Atlantique, chez les descendants de ses enfants.

Puissent ces quelques pages concourir à l'œuvre de rapprochement que les Canadiens ont tant à cœur de voir se réaliser et à laquelle beaucoup des nôtres pourraient utilement participer avec l'ambition d'assurer à notre Patrie une place digne d'elle dans ce grand pays d'aujourd'hui, chez ce grand peuple de demain, qui, malgré le temps et l'éloignement, a conservé et conservera en tous cas de nombreux cœurs français.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma sincère gratitude pour la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer, et l'expression de mes sentiments de respectueux dévouement.

E. AGOSTINI.

61 Avenue de Wagram,
Paris, le 26 avril 1886.

PARIS, 2 MAI 1886.

Monsieur,

J'ai reçu le rapport que vous avez bien voulu m'envoyer, et qui résume les études poursuivies par vous, l'an dernier, pendant un séjour de cinq mois au Canada.

En lisant ce travail considérable et si substantiel, où les vues élevées et les conseils judicieux s'appuient sur un ensemble de documents et de faits recueillis avec un soin scrupuleux, tous mes collègues du syndicat se féliciteront avec moi d'avoir pu déléguer, pour cette œuvre internationale, l'homme de dévouement et d'initiative dont la rare compétence, le talent et l'ardeur patriotique devaient leur faire si grand honneur.

La publication de ce rapport ne peut manquer de produire une vive impression dans notre monde industriel et commercial ; elle y suscitera l'émulation et ranimera l'esprit d'entreprise ; elle y provoquera d'énergiques efforts pour la création et l'entretien des échanges directs entre la France et le Canada.

Comme nous le savions depuis longtemps, et comme vous en avez pu rassembler tant de preuves nouvelles, d'anciennes et profondes sympathies nous appellent dans ce grand pays, et les nôtres y répondent chaleureusement ; mais pour que tous ces vœux ne restent pas stériles, il faut au moins faire notre bonne part du chemin, au-devant de ceux qui nous tendent les bras.

A cet heureux rapprochement, vous aurez apporté, Monsieur, le concours le plus vaillant et le plus méritoire.

Au nom du Syndicat que j'ai l'honneur de présider, veuillez en agréer les plus vifs compliments, et l'assurance de notre parfaite gratitude.

J'y veux joindre l'expression toute personnelle et cordiale de mes sentiments les plus distingués.

PAUL CASIMIR-PÉRIER,

Député de la Seine-Inférieure,

Président du Syndicat Maritime et Fluvial de France.

A Monsieur EDOUARD AGOSTINI,

*Délégué du Syndicat Maritime et Fluvial de France
au Canada.*

COUP D'ŒIL HISTORIQUE

Le Canada fut la première colonie fondée par la France.

Jacques Cartier, parti de Saint-Malo, le 20 avril 1534, pour aller à la découverte de nouveaux territoires, débarquait le 16 juillet suivant sur les rivages de la Gaspésie, où il prit possession, au nom du roi de France, de ce sol qui n'avait encore été foulé par le pied d'aucun européen.

Il revint ensuite rendre compte de sa mission, et le 19 mai 1535 il appareillait de nouveau pour pousser plus loin ses explorations et remonter le Saint-Laurent.

En 1541, le Sieur de Roberval fut nommé Gouverneur des Terres Neuves d'Amérique ; mais ces premières tentatives de colonisation ayant échoué, il faut attendre l'année 1603 pour trouver la base de notre établissement dans le Nouveau-Monde, par la concession octroyée à Pierre du Guast, sieur de Monts, que le roi Henri IV nomma ensuite Lieutenant-Général de la *Nouvelle France*.

Le sieur de Monts, après un premier voyage au Canada, délégua ses pouvoirs à son Lieutenant, Samuel de Champlain, qui est réellement le fondateur de la colonie.

Citons ici le premier habitant blanc du Canada (1617) l'apothicaire Hébert, de Paris, qui fut avec son gendre, Guillaume Couillard, propriétaire de toute la Haute-Ville de Québec. (1)

(1) Dictionnaire Généalogique des familles Canadiennes par l'abbé Cyprien Tanguay. Cette œuvre gigantesque dont les premiers volumes sont achevés, constitue un travail unique au monde : la généalogie complète de tout un peuple issu de notre sang, dans lequel on trouve côte à côte les noms de la plus grande noblesse française et ceux des plus infimes roturiers qui ont travaillé ensemble à la fondation de ce grand pays.

Ce fut l'initiative privée qui fonda le Canada. Champlain n'était en effet que le fondé de pouvoirs d'une compagnie de marchands. Son caractère officiel n'était en résumé qu'un titre sans valeur, jusqu'au jour où le cardinal de Richelieu s'intéressant, après le prince de Condé et le duc de Montmorency, aux doléances de Champlain, forma "la *Compagnie des Cent Associés*" (1627), qui, contre l'octroi de privilèges exclusifs, s'engageait à transporter au Canada, dès la première année de son privilège, c'est-à-dire, dans le courant de 1628, deux ou trois cents ouvriers de professions diverses et quatre mille colons des deux sexes, dans l'espace de quinze années. Les colons devaient être français et catholiques. La Compagnie s'obligeait à les nourrir, à les entretenir pendant trois ans et à leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec les premières semences nécessaires.

Pendant ce temps, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, celle-ci s'emparait de la ville de Québec (1629) qui ne retourna à la France qu'à la suite du traité de Saint-Germain-en-Laye (1632) par lequel l'Angleterre s'engageait à restituer à notre pays tout ce qu'elle avait conquis sur lui en Amérique.

En 1633, Champlain qui avait réussi à créer un sérieux mouvement d'émigration, retournait au Canada avec le titre de Gouverneur-général de la Nouvelle-France, où il mourut deux ans après, (1635).

Le fondateur de la colonie française, qui n'avait pas eu le temps d'asseoir son œuvre, avait amené une population d'origine européenne, qui ne dépassait pas deux cents âmes.

Vers cette époque s'établissaient les premières maisons d'éducation et plusieurs institutions charitables.

Les successeurs de Champlain, MM. de Montmagny, d'Ailleboust, de Lauzon, d'Argenson, etc., etc., eurent maille à partir avec les Indiens dont ils ne crurent pas devoir épouser les querelles intestines ; puis, la *Compagnie des Cent Associés* n'ayant pas tenu ses engagements fut dissoute (1663), et Colbert dota le Canada d'une constitution établissant un Conseil Souverain.

Malgré les événements, naissaient les villes de Montréal et de Trois-Rivières. Mgr de Laval Montmorency, envoyé au Canada en qualité de vicaire-apostolique, fondait le séminaire

de Québec, (1663) pendant que les Sulpiciens devenaient, en vertu d'une charte royale, les administrateurs et les suzerains de l'Île de Montréal.

Des dissensions ayant éclaté au sein du Conseil Souverain, il fallut en modifier la constitution, et le nouveau système fut inauguré en 1665, avec le marquis de Tracy, comme vice-roi. Monsieur de Tracy fit faire de grands progrès à la colonie. Ayant amené avec lui vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan, il réduisit les tribus sauvages ennemies à l'impuissance, aidé aussi, disons le, par la petite vérole qui décima les races aborigènes à cette époque.

Le comte de Frontenac administra la colonie de 1672 à 1682, et fut remplacé par M. de la Barre, dont la science maritime ne pouvait compenser un manque d'habileté administrative qui suscita le mécontentement général.

On ne fut pas plus heureux dans le choix de M. de Denonville, sous l'administration duquel eut lieu le massacre de Montréal (1689) par les Iroquois. Ce fut le signal de la guerre qui éclata entre la Colonie française et la Colonie anglaise de l'Amérique du Nord, cette dernière ayant pour alliée la terrible tribu sauvage. Il est bon en outre de noter qu'à cette époque la Nouvelle Angleterre comptait déjà 200,000 habitants, tandis que notre colonie n'avait qu'une population de 11,000 âmes.

Cependant, le comte de Frontenac qui revint une seconde fois au Canada (1689) pour succéder à M. de Denonville, organisa la défense, vaillamment secondé par ses lieutenants : MM. de Pont-neuf, de St-Hélène, d'Ailleboust, de Hertel et d'Iberville, que sa bravoure avait fait surnommer le Cid du Canada. L'on dut rester sept années les armes à la main.

En 1697, le traité de Ryswyk mettait fin aux hostilités entre la France et l'Angleterre, en assurant aux deux nations les territoires que chacune d'elles possédait avant la guerre.

De plus, la Baie d'Hudson était cédée à la France.

M. de Frontenac mourut en 1698, après avoir préparé un traité de paix définitif avec les tribus indigènes. Ce fut sous son successeur, M. de Callières, que fut enterrée, selon la coutume indienne, la hache de combat qui avait ensanglanté l'Amérique du Nord pendant de si nombreuses années (1701).

Malheureusement, la guerre de la Succession d'Espagne qui éclata en Europe, eut son contre-coup en Amérique, et les deux colonies rivales reprirent les armes pour ne les déposer qu'en 1713, au traité d'Utrecht, par lequel la France abandonnait à l'Angleterre non-seulement la Baie d'Hudson, mais aussi l'Acadie.

Le Canada sortit épuisé de la lutte. Il ne comptait sous M. de Vaudreuil que 25,000 âmes, mais la paix y amena bientôt de nouveaux français gentilshommes, bourgeois et artisans.

M. de Beauharnois qui succéda à M. de Vaudreuil eut à son tour à soutenir une nouvelle guerre contre la colonie anglaise, et fut remplacé en 1747 par le comte de la Galissonnière, remplissant l'intérim de M. le marquis de la Jonquière, fait prisonnier par les Anglais en allant se mettre à la tête du gouvernement de la Nouvelle-France, où il ne put se rendre qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1749.

Le nouveau gouverneur mourut trois ans après et eut pour successeur le marquis Duquesne de Menneville (1752).

Dès 1754, il fallut reprendre les hostilités et commencer avec treize mille combattants la dernière lutte que les armes françaises soutinrent en Amérique.

En 1756, sous l'administration de Pierre Rigaud de Vaudreuil, le marquis de Montcalm arriva au Canada avec deux bataillons, en qualité de lieutenant-général des armées du roi, ayant pour lieutenants le chevalier de Lévis, le colonel de Boullamaque et M. de Bougainville.

Dès ce moment la guerre se fit, pour ainsi dire, sans trêve, et le rôle néfaste de l'intendant Bigot ne contribua pas peu aux revers des armées françaises.

Après de nombreux faits d'armes, en tête desquels il faut citer la bataille de Carillon, les deux généraux en chef, français et anglais, perdaient la vie dans les plaines d'Abraham (1759) et la ville de Québec capitulait.

Quelques mois plus tard, le 28 avril 1760, le chevalier de Lévis livrait, avec une poignée de héros, dans les mêmes plaines d'Abraham, le dernier combat où il défit les Anglais ; mais au lieu des secours attendus de France, les vaisseaux qui venaient d'Europe portaient le pavillon anglais et il fallut déposer les armes le 8

septembre 1760, après avoir encore essayé de résister dans Montréal.

Moins de trois ans après, le 10 février 1763, Louis XV cédait le Canada à l'Angleterre, par le traité de Paris.

A la suite du traité de Paris, tous les Français possédant quelques ressources retournèrent dans la mère-patrie ; et il ne resta au Canada que 63,000 habitants de notre sang, qui, groupés autour de leurs prêtres, résistèrent, dès le premier jour, à toute tentative d'assimilation avec les vainqueurs, et sûrent non seulement garder pour la France et léguer à leurs descendants le plus vif amour pour l'ancienne métropole, mais conquérir peu à peu et sans aucun secours la place qui leur est dûe sur ce sol arrosé du sang de leurs ancêtres, et par conséquent des nôtres.

Le clergé a joué, dès cette époque, un rôle patriotique qu'il serait injuste de ne pas reconnaître. Il a été sur le continent américain le fidèle gardien de notre langue, le plus zélé défenseur des traditions de notre race. Il a fait plus, il a compris que le jour viendrait où la France aurait besoin de se répandre hors d'Europe ; il a pressenti le moment de la pléthore du vieux-monde, et il a voulu que les efforts des siècles passés ne fussent pas entièrement perdus pour nous. Sans ressources, sans secours, en butte à toutes les tribulations et à toutes les oppressions, il a soutenu le courage des vaillants abandonnés à eux-mêmes, et fort du principe de l'Évangile, il a puisé dans cette parole : "*Croissez et multipliez*" les seuls éléments d'une vitalité puissante pour le pays. (1)

Les 63,000 Canadiens-français de 1763 se retrouvent aujourd'hui près de 2,000,000 ! Ils doublent en nombre tous les 28 ans. Qui oserait prétendre après cela que la race française n'est pas colonisatrice ?

Loyaux sujets de l'Angleterre, les Canadiens-français n'ont aucun esprit de retour vers l'ancienne mère-patrie, mais ils seraient fiers de la voir se souvenir d'un passé glorieux et prendre son rang

(1) Parmi les principaux membres du clergé canadien-français qui continuent l'œuvre de leurs devanciers, nous devons une mention spéciale à Sa Grandeur Monseigneur A. Taché, archevêque de Saint-Boniface, le propagateur et le défenseur de la race française dans le Manitoba ; au révérend Labelle, le populaire curé de Saint-Jérôme, surnommé, à bon droit, l'apôtre de la colonisation.

Nous citerons ensuite Monseigneur Fabre, évêque de Montréal, le révérend Ritchot, curé de Saint-Norbert, le révérend Prud'homme, curé de Sainte-Anne, etc., etc.

dans le vaste pays qui se forme, à la grandeur duquel ils travaillent, et où le Canada appelle tous les peuples.

De 1763 à 1774 le régime militaire et les lois britanniques furent en vigueur.

En 1774, "l'Acte de Québec" établissait le gouvernement civil absolu, avec le libre exercice du culte et l'usage des lois civiles françaises.

Cependant, les plus grands efforts étaient faits par les nouveaux gouvernants pour *anglifier* le pays.

Le 4 juillet 1776, Washington, aidé par Lafayette et Rochambeau, soulevait la Nouvelle-Angleterre, mais malgré les efforts de leurs voisins, les Canadiens-français restèrent fidèles au traité de Paris, et refusèrent la liberté qu'ils pouvaient conquérir en s'alliant aux fondateurs de la République Américaine.

Ils furent récompensés de leur loyauté par la tyrannique administration du général Haldimand, puis de Lord Dorchester.

Cependant, en 1791, la colonie fut divisée en deux provinces : Haut et Bas-Canada. On laissait la suprématie aux Anglais dans la première, et un semblant d'initiative aux Canadiens-français dans la seconde.

Les luttes intestines n'en devinrent que plus vives, les Canadiens-français restant toujours sur le terrain des légitimes revendications.

Les gouverneurs Prescott, Milnes et Craig ne furent pas moins durs que leurs prédécesseurs.

Enfin, Sir George Prevost, gouverneur de 1811 à 1815, sut s'attirer les sympathies des Canadiens-français qui prirent même les armes pour la couronne britannique, en 1812, lors de la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

De 1815 à 1822, les luttes de race et de religion recommencèrent avec plus d'ardeur, quand Lord Dalhousie, alors gouverneur, voulut doter le Canada d'une nouvelle constitution, réunissant les deux provinces sous une même administration, et donnant la prépondérance à l'élément anglais. Mais MM. Papineau et Nelson, qui se rendirent en Angleterre, parvinrent à faire échouer cette tentative.

De nouvelles vexations suscitées par Lord Dalhousie et ses successeurs Sir James Kempt et Lord Aylmer, un sanglant épisode,

qui eut lieu aux élections de 1831, surexcitaient le peuple ; cependant, l'Assemblée législative de Québec, voulant toujours rester sur le terrain constitutionnel, rédigea le manifeste des *quatre-vingt-douze résolutions*, qui fut envoyé à Londres, avec de nombreuses pétitions portant même beaucoup de signatures anglaises.

Ce fut en vain : le Bureau Colonial de Londres enterra la question, et le nouveau gouverneur, Lord Gosford, ne sut que créer de nouvelles complications.

Malgré les efforts de Mgr Lartigue, évêque de Montréal, et des chefs de l'opposition, l'insurrection éclata le 7 novembre 1837, et se répandit même dans le Haut-Canada ; mais les troupes anglaises s'en rendirent maîtresses en peu de temps, n'ayant devant elles qu'une poignée d'hommes armés de faux, de fourches, de fusils de chasse et d'*un canon en bois !*

Douze des chefs furent condamnés à mort, et cette échauffourée n'eut pour résultat que l'oppression plus accentuée de l'élément français.

De nouveaux soulèvements, cruellement réprimés, eurent lieu en 1838 ; et le parlement anglais, sur le rapport de Lord Durham, qui n'avait été que quelques mois gouverneur du Canada, vota l'Union des Deux-Provinces, abolissant l'usage de la langue française (Acte d'Union de 1840).

Mais bientôt le développement prodigieux des Canadiens-français, (ils n'étaient alors que 850,000) offrit un réel danger pour l'avenir de la colonie, si le régime oppresseur continuait ses excès, et dès 1860, on étudiait les bases de la Confédération actuelle, qui fut votée par le parlement britannique en 1867, sous le nom "*d'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.*"

Maintenant, les Canadiens-français ont recouvré le libre usage de leur langue qui est sur le pied d'égalité avec la langue anglaise, dans les actes officiels comme au parlement. Les immunités du traité de Paris ont été ratifiées, et toute la population du Canada jouit également des plus grandes libertés politiques et religieuses.

En 1867, la Confédération ne comprenait que la province d'Ontario (Haut-Canada), la province de Québec (Bas-Canada), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. En 1870, la province de Manitoba, détachée des Territoires du Nord-Ouest, entre

dans la Confédération, puis la Colombie Britannique en 1871, et enfin l'Île du Prince-Edouard en 1873.

En 1870, la Compagnie de la Baie d'Hudson cédait au Canada les Territoires du Nord-Ouest.

De toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, l'Île de Terre-Neuve est la seule qui ne fasse point partie de la Confédération.

APERÇU GÉNÉRAL

Le Canada, presque aussi grand que l'Europe, couvre une superficie de 3,470,392 milles carrés—(8,987,937 kil. carrés).—Situé au nord des Etats-Unis, il est borné à l'est par l'Océan Atlantique, à l'ouest par l'Océan Pacifique, au nord par le territoire de la Baie d'Hudson.

Au dénombrement de 1881, il comptait 4,324,810 habitants.

On peut dire que actuellement il a 4,500,000 habitants dont 1,500,000 Canadiens-français, (1) parlant notre langue, et ayant gardé intactes les traditions de notre race dans le Nouveau-Monde, où ils sont la dernière épave de notre prépondérance, et peut-être l'espoir d'une influence future de notre sang dans les destinées de l'Amérique.

Aujourd'hui colonie anglaise, le Canada jouit d'une autonomie complète. Le seul lien qui le rattache directement à la Couronne britannique est le gouverneur-général nommé par la reine d'Angleterre.

Le gouverneur-général (actuellement Lord Lansdowne, fils d'une française) est changé tous les cinq ans. Son traitement est à la charge du budget de la Confédération dont la principale et, pour ainsi dire, l'unique recette se trouve dans le revenu des douanes.

La population n'est astreinte à aucun impôt foncier, les villes seules lèvent une contribution sur les citoyens.

La Confédération est administrée par un conseil des ministres, choisis par le gouverneur-général dans la majorité du parlement, lequel est composé d'un Sénat de 77 membres, nommés à vie par le

(1) En outre, près de 500,000 Canadiens-français sont aux Etats-Unis.

POPULATION DU CANADA

D'APRÈS LE DERNIER RECENSEMENT—1881.

Nationalités.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Écosse.	Nouveau-Brunswick	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba	Territoires du Nord-Ouest.	Colombie anglaise	Totaux.
Français	102,713	1,073,820	41,219	56,635	10,751	9,949	2,806	916	1,298,929
Irlandais	627,262	124,749	66,067	101,284	25,415	10,173	281	3,172	957,403
Anglais	535,825	81,515	128,986	93,387	21,404	11,503	1,374	7,297	881,301
Écossais	378,536	53,923	146,027	49,829	48,933	16,506	1,217	3,892	699,863
Allemands	188,394	8,943	40,065	6,310	1,076	8,652	21	858	254,319
Sauvages	15,325	7,515	2,125	1,401	281	6,767	49,472	25,661	108,547
Hollandais	22,163	776	2,197	4,373	292	506	11	94	30,412
Nègres	12,097	141	7,062	1,638	155	25	2	274	21,394
Gallois	6,397	351	1,138	1,474	164	103	1	299	9,947
Suisses	2,382	254	1,860	41	1	10	40	4,588
Chinois	22	7	4	4,350	4,383
Scandinaves	1,521	648	556	932	38	250	33	236	4,214
Italiens	687	745	153	59	21	41	143	1,849
Espagnols et Portugais..	285	175	350	203	1	14	144	1,172
Autres origines.....	20,579	5,465	2,747	3,667	359	1,451	1,133	2,033	46,489
Habitants	1,923,228	1,359,027	440,572	321,233	108,891	65,954	56,446	49,459	4,324,810
Superficie en kilomètres.	263,473	488,676	54,146	70,378	5,524	319,075	6,902,721	883,944	8,987,937

gouverneur en conseil, et d'une Chambre des Communes comptant 211 membres désignés par les électeurs.

Chaque province a à sa tête un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouvernement fédéral, un conseil législatif, composé de sénateurs à vie, et une assemblée législative éligible tous les quatre ans, à l'exception de celle de Québec qui dure cinq années.

Cependant, les provinces d'Ontario, de Manitoba, et la Colombie britannique n'ont pas de conseil législatif.

Le lieutenant-gouverneur est assisté d'un conseil des ministres.

Les législatures provinciales sont complètement indépendantes du parlement fédéral en ce qui regarde la législation civile et l'administration des terres qui leur appartenaient avant la Confédération. L'éducation et les institutions de bienfaisance ainsi que les institutions municipales entre autres sont de leur ressort.

Le gouvernement fédéral répartit les revenus entre les diverses provinces.

L'instruction primaire est obligatoire, c'est-à-dire que pour chaque enfant de 7 à 14 ans, le chef de famille est tenu de payer une contribution annuelle destinée à couvrir les frais des écoles du canton.

La milice est composée de volontaires. Les troupes régulières se sont retirées en 1871, sauf une garnison de 2,000 hommes entretenue à Halifax aux frais du gouvernement britannique.

Le réseau des chemins de fer canadiens comprend actuellement environ 16,900 kilomètres de voies ferrées, et le réseau télégraphique plus de 25,000 milles de fils.

A l'aide des canaux, la navigation intérieure peut laisser parcourir à des navires de fort tonnage un espace de 3,000 milles.

La marine marchande du Canada s'élevait en 1883 à 7,390 navires représentant 1,310,896 tonneaux, c'est-à-dire s'élevant au quatrième rang parmi les puissances maritimes.

Les ports de Halifax, Québec et Montréal sont, dans l'Amérique du Nord, les plus rapprochés du Havre.

Le Canada fait partie de l'union postale, et toutes les localités quelque éloignées qu'elles soient des grands centres, sont desservies régulièrement.

Quoique situé sous les mêmes latitudes que le Nord de la France, le climat du Canada est plus rigoureux que le nôtre; mais si l'air y est plus vif, il est sans contredit plus sain que nos temps bru-

meux, et il serait ridicule de comparer le Canada à une région polaire où nos races européennes ne pourraient s'acclimater. Nos pères n'étaient pas autrement bâtis que nous, ils ne jouissaient pas du confortable que l'on rencontre dans la plus modeste habitation canadienne, et cependant ils y ont fait souche, ils y ont soutenu des luttes gigantesques et y ont donné naissance à une race vigoureuse.

Du reste si la température varie de -26 degrés centigr. en hiver à + 29 degrés en été, on doit ajouter que ces extrêmes ne se rencontrent que dans les rares jours de froids *noirs* de l'hiver, quand le vent du nord souffle, ou dans les journées caniculaires dont nous souffrons encore davantage sous nos climats.

La neige couvre, il est vrai, le sol pendant cinq mois dans certaines parties, mais elle est loin de présenter les désagréments de notre neige d'Europe. Les temps humides sont inconnus au Canada, et la période des pluies en novembre, n'est qu'une courte transition comme le dégel en avril.

La température moyenne est de -10 à 11 degrés en janvier et + 19 à 20 degrés en juillet.

Nous ne voyons pas là un sérieux obstacle à l'établissement des races latines au Canada, surtout si nous comparons ces conditions aux multiples inconvénients qui se rencontrent dans les pays intertropicaux et dans l'extrême Orient.

Les fièvres et les épidémies n'existent pas au Canada. Le choléra y fut importé en 1832 mais ne s'y acclimata point, et si, en 1885, la petite vérole fit son apparition à Montréal, elle fut introduite par un voyageur venu de Chicago, et elle surprit la population, qui n'était nullement préparée à cette visite.

Les préjugés populaires dont nous avons été témoins, ainsi que une vive opposition à la pratique de la vaccine, prouvent surabondamment que le pays ne connaît pas les épidémies, contre lesquelles du reste il prend maintenant, par mesure de sûreté, toutes les précautions pour en prévenir l'invasion.

La presse joue un grand rôle au Canada, les journaux sont très-nombreux, et l'on ne compte pas moins de trente organes de langue française.

L'esprit de race s'est manifesté en toute liberté, dans les derniers événements du Nord-Ouest qui n'étaient en résumé que la rébellion d'une poignée de Métis, revendiquant des droits dont le gouverne-

ment aurait peut-être pu se préoccuper plus tôt, mais qui n'auraient jamais dû prendre la proportion que leur a donnée le supplice de Riel, leur chef, métis Canadien-français. Malheureusement, l'ancienne antipathie de race semble s'être ravivée, sans cependant faire sortir de la légalité, même les plus irrités, et c'est en cela qu'il faut admirer la liberté morale et politique dont jouit le Canada, où nous avons pu voir d'is uter et attaquer violemment le gouvernement actuel en maintes assemblées imposantes, sans qu'il y ait eu lieu à désordre. Forts de leurs droits constitutionnels, les mécontents comptent en faire usage, mais ne pas aller au-delà.

Du reste, l'avenir du Canada ne nous semble pas douteux. Le pays est évidemment destiné à suivre tôt ou tard l'exemple de la Nouvelle-Angleterre, sa voisine, aujourd'hui les Etats-Unis. L'ancienne *Nouvelle-France* nous paraît devoir être un jour un Etat indépendant, s'il ne se désagrège pas peu à peu pour aller grossir la Confédération américaine. Seulement cette fois l'événement aura lieu sans secousse, et comme se détache un fruit mûr. L'Angleterre elle-même à laquelle il n'est soudé que par des liens très peu puissants, laissera transformer l'autonomie en indépendance quand cet immense pays sera assez fort par lui-même pour se passer de l'égide britannique ; mais alors l'œuvre anglaise sera achevée ; le pays ne sera pas *anglifié*, mais la race saxonne se sera créé d'assez fortes racines dans la politique, les finances, l'industrie, le commerce et l'agriculture, pour ne pas craindre l'émancipation d'un pays, trop grand pour l'occuper, trop peuplé pour le dominer, n'ayant pas affaire ici, comme dans l'Inde, à des peuplades sauvages.

Il ne tient qu'aux autres nations de s'assurer pour l'avenir une part de cette prépondérance qui est assurément l'ambition de l'Angleterre. Le pays est ouvert, son gouvernement convie le Vieux-Monde à venir y prendre place. Peuplé de 4,500,000 habitants, il peut en contenir 100,000,000 ; son sol est plus fertile que celui de l'Inde, de l'Australie et des Etats-Unis ; son commerce croît dans des proportions considérables ; des usines s'élèvent de tous côtés, des villes se fondent, des mines se découvrent, on peut maintenant le parcourir d'un bout à l'autre en cinq jours, tout cela est bien fait, ce nous semble, pour attirer l'attention des peuples trop à l'étroit dans leurs anciennes limites.

III

AGRICULTURE

C'est d'abord au point de vue des questions agricoles que le Canada doit attirer la sérieuse attention de la France. Il y a non seulement un intérêt national à reconquérir pacifiquement l'ancienne influence de notre race dans le Nouveau monde, mais là peut être est aussi la solution du problème économique qui ébranle l'édifice social de l'ancien continent.

L'agriculture européenne est menacée de toutes parts.

Il faut avoir vu ces immensités qui n'attendent que la main de l'homme, il faut avoir parcouru ces territoires vierges, ces plaines fertiles, ces vastes étendues, et en face de ce que les regards peuvent embrasser, avoir songé à ces autres immensités des États-Unis, du Mexique, de l'Amérique du Sud, de l'Australie, des Indes et de l'Afrique, pour envisager la gravité de notre situation agricole et quand on pense au peu de soin des détails, au manque de science des cultures dans ces pays, il est facile d'apercevoir le parti que des hommes compétents tireraient d'une connaissance approfondie de ces contrées, s'ils voulaient se donner la peine de se mettre sérieusement au travail et entreprendre l'œuvre d'extension extérieure qui se manifeste chez tous les peuples soucieux de leur avenir.

Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent la politique coloniale, mais doit-elle se cantonner uniquement dans les questions du Tonkin et de Madagascar, où le climat, les fièvres, des races non civilisées, parlant des langues difficiles à transformer, une culture à

laquelle nous sommes étrangers, sont autant d'obstacles à un développement rapide, à de prompts résultats pratiques ?

Ne devons nous pas également tourner nos yeux vers ces pays nouvellement ouverts, sillonnés déjà de chemins de fer et de canaux, d'un climat plus sain, d'un sol propre à la culture de nos contrées, sur lequel nous retrouvons notre langue et des peuples issus de notre sang, qui offrent à nos capitaux et à notre commerce d'importants débouchés et de solides placements ?

Le Canada, à plus d'un titre, doit compter dans notre politique extérieure, et en évoquant le passé nous devons songer à l'avenir.

Loin de nous la pensée de le voir de nouveau faire partie de notre empire colonial, l'indépendance l'attend. Sachons donc reprendre racine dans cet immense pays, et nouer avec lui des relations d'intérêt commun, qui nous assureront, quand il sera devenu grande nation, un puissant auxiliaire de prospérité.

Les Etats-Unis appartiennent-ils à l'Allemagne ? Non, certes. Eh bien ! sur une population de cinquante millions d'habitants, on compte dans la République américaine douze millions d'Allemands.

Croit-on que ce n'est pas dans ce fait qu'il faut chercher la cause de l'accroissement prodigieux de l'exportation des produits allemands aux Etats-Unis, et l'influence de la race germanique de l'autre côté de l'Atlantique ?

A l'époque où nous vivons, la prépondérance d'un peuple ne se maintient pas seulement en s'ingéniant à tirer, à force de combinaisons, d'une terre surchargée d'intérêts et d'impôts, des revenus insignifiants, et à attendre derrière des comptoirs le client que d'autres vont rechercher jusque chez lui, ou bien à se borner aux conquêtes de nouveaux pays dans lesquels la question d'honneur national engagée joue le principal rôle.

Non. Il faut être plus pratique et faire promptement bon marché de cette vaine théorie qui prétend que l'émigration appauvrit le sol natal au profit de nations étrangères vers lesquelles elle se dirige.

N'est-il pas étrange d'entendre émettre de pareilles idées qui ne peuvent être qu'une excuse à notre apathie ?

L'émigrant n'est-il pas le plus puissant propagateur des idées d'un peuple, le plus grand zéléteur de son influence et le plus sûr

des commis voyageurs pour ses produits ? N'est-ce pas l'émigrant qui a répandu la langue anglaise dans les cinq parties du monde ? N'est-ce pas lui qui a développé le commerce de l'Allemagne, et qui aide chaque jour au relèvement de l'Italie ?

Faisons donc une bonne fois justice de ces préjugés indignes d'une nation dont l'intelligence peut se créer partout la place qui lui est due, d'une nation que sa production étouffe, et qui ferait croire qu'elle dégénère en n'allant pas prendre son rang parmi celles qui marchent hardiment à l'encontre des obstacles que le progrès et la civilisation semblent opposer à ceux qui se refusent à voir la lumière et veulent résister au courant qui entraîne le monde.

Nos capitaux dorment, notre agriculture demande à des droits protecteurs un dernier souffle de vie, notre commerce périclité, notre industrie déborde, et nous ne réagirions pas ? Allons donc ! Que les plus découragés, au lieu de se lamenter sur l'asphalte de nos boulevards, parcourent le globe ; ils y recueilleront la conviction qu'il y a place partout pour l'élément français, et qu'il suffit de vouloir pour pouvoir reconquérir le terrain que nous avons perdu.

Mais revenons à *nos moutons*, comme on dit, revenons à l'agriculture.

En France, comme dans les pays voisins, la situation agricole est devenue critique, c'est en vain que des hommes compétents cherchent des solutions qu'ils ne trouvent pas. Plus l'on va, plus le péril grandit, et moins efficaces sont les palliatifs appliqués à une question qui semble sans issue.

Le prix des terres s'est sans cesse accru, grevant les produits d'un énorme intérêt de capital que viennent encore grossir l'impôt foncier et d'onéreux engrais devenus partout indispensables.

Puis les travaux de drainage et d'irrigation, l'entretien de bâtiments qui ont déjà fait un long service, l'exigence de la main-d'œuvre ; en un mot, un ensemble défectueux dont quelques parties pourraient être améliorées, mais dont la base ne saurait être ni changée, ni modifiée, constituent réellement le siège du mal qu'il est impossible de vaincre en s'acharnant à l'attaquer de front.

Triple complication de la valeur des terres, de l'impôt et de l'engrais.

Comment en effet les productions de notre sol pourraient-elles lutter contre celles de pays nouvellement ouverts, où une terre fertile qui n'aura besoin d'aucun amendement pendant de nombreuses années, quelque culture qu'on y fasse, est offerte soit en concession gratuite, soit à des prix nominaux dont l'intérêt de la valeur est négligeable et qui de plus n'a à supporter aucun impôt ?

Dégravés de ces trois lourdes charges, les plus importantes de notre agriculture, il n'est pas étonnant que les produits d'outre-mer viennent jusque sur nos marchés, faire à nos propres produits une concurrence que nous sommes impuissants à soutenir.

Ainsi, par exemple, pour ne parler que du blé, un hectolitre parti du fin fond du Nord-Ouest canadien va parvenir à Liverpool à un prix qui laisse encore une importante marge pour défier les droits protecteurs les plus exagérés qu'un parlement pourrait voter.

Et ces droits, combien de temps pense-t-on les maintenir, si tant est qu'ils soient autre chose qu'un semblant de protection pour notre agriculture ? Croit-on pouvoir impunément en conserver le principe et surtout les élever ? A quelles catastrophes autrement grandes ne nous entraînerait-on pas ? L'alimentation, cette première nécessité de l'ouvrier, se renchérissant, ou même restant au niveau actuel, le prix de la main-d'œuvre qui pèse si lourdement sur notre industrie, ne ferait que s'accroître. Que pourrait notre activité nationale contre l'étranger qui, de plus en plus perspicace, tend à diminuer sans cesse les charges de sa production manufacturière ?

On creusera l'abîme, on le rendra insondable, au lieu d'un péril nous en aurons deux, à côté d'une situation agricole embarrassée se perpétuera une crise industrielle, aboutissant à un désastre général.

Je sais bien que l'on peut objecter ici que la crise industrielle existe déjà : nous reviendrons sur ce sujet à propos des questions commerciales, mais il est bon d'observer que si l'agriculture qui n'a pas voulu porter ses études au-delà des limites de nos frontières, n'avait pas par ses exigences, encouragé indirectement le renchérissement de la main-d'œuvre, nous n'en serions pas au point où nous en sommes industriellement.

Une réaction doit fatalement arriver sur le prix de revient de nos produits, si nous voulons soutenir la concurrence, et le premier effort de cette réaction doit être fait par l'agriculture. Elle en a les éléments à sa disposition.

Nous n'aurions pas voulu entrer ici dans la question sociale, mais le sujet exigeait ces préliminaires, afin de bien faire saisir le résultat de nos observations au Canada, basées sur une logique appréciation des choses.

Comment est-il possible à l'agriculture d'arrêter le mal qui la dévore et qui menace l'édifice social ?

Comment peut elle apporter à ce mal plus qu'un soulagement : un remède radical ?

Tel est le problème que nous nous sommes posé, et que nous allons essayer de résoudre.

Il y aurait utopie, nous croyons le fait assez démontré, à tenter une lutte directe avec les produits d'outre-mer. Les armes sont inégales, et malgré nos plus intelligents efforts, nous ne pourrions l'emporter.

Mais les pays nouveaux se peuplent chaque jour davantage. Des bras et des capitaux y défrichent sans cesse des sols vierges ; un jour viendra, jour encore éloigné, très éloigné même, où ces terres à cette heure sans valeur en auront acquis une, un jour viendra où les exigences de grands Etats auront nécessité l'établissement d'impôts, un jour viendra où le sol demandera des engrais, enfin où les conditions générales de la vitalité des contrées peuplées avec densité s'imposeront à ces pays comme elles s'imposent au nôtre actuellement.

Pendant ce temps, nos vieilles terres d'Europe auront insensiblement et graduellement diminué de valeur relative, l'équilibre se sera fait, et des conditions normales de libre et intelligente concurrence auront remplacé l'inégalité d'aujourd'hui.

Il s'agit pour nous, habitants de l'ancien continent, de savoir léguer à nos descendants une situation à l'abri de dangereuses éventualités. Il faut que nous conservions le patrimoine de nos familles pour qu'il passe du père au fils jusqu'à l'époque d'équilibre dont nous parlons.

Loin d'abandonner nos exploitations d'Europe, travaillons à les améliorer. Etudions des transformations sages, prudentes, qui nous permettent d'attendre patiemment. Notre agriculture souffre, ne nous décourageons point. Ce n'est pas en présence d'une maladie grave qu'on doit se laisser abattre. Empêchons-la au contraire de devenir mortelle.

N'est-il pas un moyen de contrebalancer les malheureux effets des baisses que tant de fermiers épuisés ne payent plus, et notre agriculture ne pourrait-elle pas obtenir plus avantageusement pour tous et pour elle-même des produits que nous sommes sans cesse obligés de livrer à la consommation à des prix de plus en plus bas.

Ce moyen se trouverait facilement par une compensation territoriale dans les pays nouveaux.

Tel propriétaire agricole qui a, par exemple, une terre en Europe d'une valeur de 100,000 frs, ne lui en rapportant pas 2,000, pourrait, divisant ses forces, faire au Canada un placement foncier d'une valeur égale à celle de sa propriété en France, et cette exploitation nouvelle, même dans les conditions rudimentaires où l'agriculture est encore là-bas, lui rapporterait 7, 8, 9, 10% et plus. . . .

Ce système de compensation présente à la fois 1^o un placement de capitaux garantis par la fertilité des terres et par leur valeur croissante en raison de leur culture ; 2^o un soulagement immédiat pour nos agriculteurs, le calme d'une attente sans crainte, et 3^o peut-être enfin la solution d'une question sociale des plus graves.

“ Mais, me dira-t-on, comment un propriétaire qui possède en France une terre dont il peut à peine supporter les charges, trouverait-il des ressources pour acquérir et pour gérer une propriété nouvelle, à distance, au-delà des mers ?

“ Où prendre la somme de ce placement que vous conseillez ?

“ Le cultivateur est obligé de dépenser ses ressources métalliques pour l'achat de ses semences, pour l'emblavure, pour les frais de moisson ; pour ceux de bourrellerie et de charronnage ; il lui faut réserver la nourriture d'hiver pour son bétail. C'est là aussi une immobilisation dont il y a lieu de tenir compte. D'un autre côté, il ne récolte une portion de ses produits qu'au bout de 12 mois et une autre portion après 6 mois environ. Quant à la rentrée des

“ fonds, résultat de ses élèves en chevaux, en bêtes de race ovine
“ et bovine, elle ne se fait pas à court délai. Ainsi le cultivateur
“ ne commence à recueillir la contre-partie de ses dépenses de ferme
“ et quelques profits, s’il en reste, qu’au 1er septembre. D’autres
“ avances ne lui font retour qu’après plusieurs années, pour une
“ partie des avantages que lui procurent les engrais, le drainage et
“ les instruments aratoires perfectionnés.

“ Enfin s’il dresse tous les douze mois son budget, il ne peut judi-
“ ciensement faire son inventaire définitif que tous les dix ans, ou
“ tous les six ans au plus tôt, à cause des lois climatologiques qui
“ produisent par intermittence des accidents et diverses phases
“ destructives. L’équilibre n’est établi qu’après les récoltes *belles,*
“ *bonnes, ordinaires, médiocres et mauvaises* sur une grande variété
“ de produits.

“ L’agriculture aurait besoin d’emprunter et d’emprunter à long
“ terme; et vous voulez qu’elle songe à des opérations lointaines
“ qui peuvent être excellentes, mais qui sont hors de sa portée ?

“ En outre depuis longtemps on se plaint du dépeuplement des
“ campagnes, depuis longtemps on cherche les moyens d’entraîner
“ les ouvriers ruraux à retourner aux champs pour rendre à la
“ culture les bras qui lui manquent, où prendrez-vous des auxiliaires
“ pour aller défricher au loin et mettre en produit les terres
“ nouvelles ? ” (1)

“ On aura beau préconiser l’application des instruments aratoires
“ perfectionnés, la main et l’intelligence de l’homme seront toujours
“ indispensables à une bonne production.

“ Or, pour que les hommes demeurent à la campagne et s’y multi-
“ plient, il faut qu’ils y trouvent *un travail de corps, un intérêt de*
“ *cœur et une stimulation de l’esprit,* selon la formule du Dr
“ Guyot.

“ Pour que l’ouvrier s’attache et se fixe à la campagne, pour qu’il
“ s’y marie, y installe son ménage, sa famille, il faut qu’il voie une
“ base de travail rémunéré par un salaire qui lui permette de loger,
“ de nourrir et de vêtir sa famille en travaillant avec énergie, avec
“ intelligence, avec dévouement, il faut qu’un espoir d’aisance et de
“ repos dans l’avenir luise à ses yeux, soit par les épargnes possibles, soit

(1) Commentaires des travaux du Dr. Guyot.

par la stabilité du groupe auquel il se sera attaché. Ce problème loin d'être insoluble, a été de temps immémorial résolu par le patriarcat rural, par l'association de la propriété et du travail dans le partage des fruits de la terre ; le Beaujolais, le Jura, la Savoie, ont consacré ces conditions naturelles. Pour que le travail de l'homme comporte les trois éléments d'énergie, d'intelligence et de dévouement, qui le rendent si puissant, il faut que l'ouvrier ait un salaire assuré et un bénéfice éventuel.

“ Le salaire achète sa main-d'œuvre et lui fournit l'existence matérielle strictement nécessaire pour lui et pour les siens, l'éventualité du profit récompense son intelligence active et lui donne l'espérance, il ne lui manque plus alors pour se dévouer, corps, tête et cœur, à l'agriculture que de trouver des chefs qui lui inspirent amour et respect par leur justice et surtout par leur capacité supérieure et qui le guident dans le progrès, le comprennent et l'apprécient en ce qu'il a de bon et en ce qu'il fait de bien. En un mot, le propriétaire doit avoir la supériorité du père de famille sur ses enfants, et les ouvriers agricoles de leur côté doivent trouver une part dans la prospérité commune.

“ Il y a là une donnée primordiale d'où peut sortir une organisation excellente.

“ La rente de la terre est partagée en trois : la part du propriétaire du sol, celle du fermier et celle de l'ouvrier. On a voulu faire la part de l'ouvrier trop petite, on l'a dégoûté du métier et du village. On peut l'y ramener. Les bras ne manqueront pas là où le bien-être sera assuré, que ce soit dans la vieille ou dans la nouvelle France.

“ En tout cas nous devons rappeler qu'il est d'une nécessité impérieuse que la France fortifie son agriculture en lui donnant à pleines mains les moyens de se sauver elle-même.

“ Il est bon d'avoir le courage de l'avouer. Sans une prompte réforme, notre belle fortune rurale déclinera de jour en jour ; or, ce serait d'autant plus déplorable, que nous entrevoyons la possibilité d'inoculer à nos agriculteurs une vigueur nouvelle, de leur faire même acquérir une prospérité que nos paysans et leurs propriétaires n'ont pas encore connue.

“ Les promesses administratives n'ont jamais fait défaut, nous déclarons toutefois qu'il n'entre nullement dans notre pensée de

réclamer pour les cultivateurs ce que l'on peut appeler des faveurs exceptionnelles. L'intérêt général vu de haut est notre seul guide.

“ Ce qui manque au premier chef à notre agriculture, c'est une institution de crédit combinée selon les besoins de cette industrie, différant complètement de toutes les autres branches du travail, elle veut être assise sur des bases particulières et non sur celles des établissements qui distribuent le crédit au commerce, à la manufacture et à la marine marchande.”

En conseillant le système des compensations territoriales que nous avons indiqué, nous n'avons songé ni à la fondation de vastes sociétés agricoles, ni à l'expatriement complet de ceux que de sérieuses attaches retiennent en Europe, ni à l'émigration isolée de nos paysans sans travail et sans argent, émigration pour laquelle ne sont point faites les races latines.

Nos idées sont puisées dans l'étude d'un pays où notre race s'est déjà montrée foncièrement colonisatrice. Nous avons vu dans quelles conditions elle s'y est implantée, comment elle s'y est comportée, et ce que l'on peut attendre d'un mouvement de la France vers le Canada.

Nous n'avons qu'une confiance très limitée dans la formation de grandes sociétés de colonisation ou de terrains, comme il en pullule aux États-Unis et dans certains pays.

Créées dans un but spéculatif évident, elles n'ont fermé aucune plaie ; elles en ont ouvert de nouvelles. Ce n'est pas dans de semblables aventures que l'agriculture doit s'engager. Il y a au Canada autre chose à faire.

Rappelons-nous d'abord comment se forma notre ancienne colonie.

Des concessions pour récompenser des services rendus étaient octroyées par le roi de France à des officiers, à des seigneurs ou même à des roturiers à charge par eux d'établir sur les terres concédées un certain nombre de colons dans un délai déterminé. C'étaient les anciennes seigneuries dont quelques-unes subsistent encore dans la province de Québec.

Ces seigneurs amenant de France des colons, étaient tenus de bâtir un moulin pour moudre le blé de leurs censitaires qui leur payaient un droit de mouture et une rente des plus minimes.

Ce système de colonisation développé par Colbert rendit en son temps de précieux services.

C'est dans *les lettres et instructions* de l'éminent homme d'État que l'on peut puiser les plus forts arguments contre ceux qui prétendent que nous ne sommes pas colonisateurs.

Colbert avait compris que l'isolement serait néfaste à notre développement au Canada ; aussi donne-t-il les instructions les plus détaillées aux représentants du roi, pour grouper les colons, non seulement afin de se défendre contre leurs voisins ennemis les Iroquois et les Anglais, mais aussi pour soutenir le moral de ceux qui allaient ainsi fonder un pays nouveau, et pour les aider à supporter l'éloignement de la patrie.

Là est le secret de la colonisation propre à la race latine.

À l'encontre de l'Anglais, de l'Écossais, de l'Irlandais, de l'Allemand, le découragement nous saisit vite quand nous nous sentons sur la terre étrangère, loin de nos foyers. Le travail solitaire n'est pas notre fait. Nous avons besoin d'entrain. Il faut que nous nous entretenions du pays dans notre propre langue, que nous sentions autour de nous des compatriotes, et cela est si vrai que les Canadiens-français ont conservé entre eux le culte de l'ancienne mère-patrie, en même temps qu'ils pratiquent un loyal attachement pour Sa Majesté Britannique.

S'il y a des exemples de Français établis dans le Nord-Ouest du Canada, nous n'engagerions pourtant pas nos compatriotes à se rendre dans la Confédération pour s'y établir séparément, à moins que, disposant de ressources suffisantes, ils n'aient l'intention de se fixer dans la province de Québec, ou dans le comté d'Essex (province d'Ontario) ou dans quelques autres rares places où ils se retrouveraient, pour ainsi dire, en France, la majorité de la population étant canadienne française.

Dans ces régions un cultivateur peut avec quelque argent, trouver des terres déjà défrichées, des fermes en rapport, et s'y créer une belle exploitation rurale, surtout en apportant dans ses travaux la pratique d'une science agricole que nos agriculteurs possèdent bien plus que l'agriculteur américain.

Pour en revenir à la question fondamentale, c'est dans le Nord-Ouest que notre grande agriculture peut trouver la compensation dont nous parlons plus haut.

À l'aide de combinaisons multiples que l'on peut faire avec le gouvernement fédéral et le chemin de fer du Pacifique Canadien,

auquel a été octroyée une quantité très considérable de terres, on peut obtenir de grandes concessions territoriales sur lesquelles en appliquant, non pas le système des seigneuries, qui n'est plus en vigueur depuis 1854, mais notre système de fermage ou de métayage, il est facile d'établir de superbes exploitations agricoles.

Rejetant toute idée de spéculation des terres, ainsi que tout projet de société de colonisation, dégageant de toute pensée parasite le ferme désir de compenser directement la moins-value de leurs domaines, nos propriétaires ruraux pourraient se grouper en associations particulières, réunissant entre eux des capitaux suffisants.

Ils confieraient à un ou à plusieurs d'entre eux, ou à des mandataires de leur choix, dans lesquels ils auraient déjà, par expérience, pleine et entière confiance, comme gérants, le soin de leurs intérêts dans le Nord-Ouest ; ils s'y feraient concéder les terrains nécessaires et y enverraient de France le nombre de fermiers ou de métayers voulus pour l'exploitation de leurs propriétés.

Sur ces propriétés seraient construits à très peu de frais, des bâtiments pour les tenanciers et leurs familles, ainsi que pour l'usage des industries agricoles que ces groupes voudraient créer ; enfin on mettrait à la disposition des travailleurs, des instruments et des bêtes de somme, suivant arrangements faits d'avance.

Une pareille organisation donnerait à nos agriculteurs une compensation à la moins-value sans cesse croissante de leurs exploitations d'Europe, et occuperait utilement nos ouvriers des campagnes qui vont chaque jour grossir les rangs des oisifs malheureux en quête de travail dans nos villes.

Mais comme chez nous il est toujours indispensable qu'une action officielle vienne éclairer la route du progrès, comme nous ne pouvons jamais inaugurer un système sans recourir au patronage du gouvernement, malgré notre soi-disant esprit d'initiative privée, pourquoi, à côté des chambres de commerce françaises constituées à l'étranger par le Ministère du commerce, le Ministère de l'agriculture ou d'accord avec lui, la Société nationale d'agriculture de France, la Société des agriculteurs, et les Sociétés agricoles départementales, ne créeraient-ils pas dans le Nord-Ouest canadien une ferme modèle d'expérimentation, dont la direction serait confiée à des hommes compétents ?

Outre les renseignements précieux que fournirait un pareil établissement, il pourrait en même temps, et contre rétribution, recevoir pour un temps déterminé, un certain nombre de pensionnaires français, désireux d'aller se rendre compte sur place de la situation agricole du pays, et de puiser, avant de s'établir, des connaissances approfondies sur la culture, l'élevage, l'horticulture, etc., dans ces contrées.

Une semblable institution serait le pivot d'une sérieuse colonisation française dans le Nord-Ouest américain, et le point de départ d'une amélioration assurée pour l'avenir de notre agriculture.

Nous livrons ces conclusions aux intéressés, persuadés qu'ils y trouveront les éléments de vitalité à la recherche desquels nous devons tous nous dévouer, si nous sommes soucieux du sort de notre pays, non-seulement sur le territoire de la métropole, mais sur tous les points du globe où il est facile de reconquérir notre influence, sans canon, sans baïonnettes, en ne sacrifiant pour cela, ni l'argent des contribuables, ni le sang de nos enfants.

En allant au Canada, il ne faut pas s'attendre à trouver l'Eldorado, ou la source de l'immortalité et les merveilleuses chimères que les fables populaires plaçaient jadis dans les profondeurs inconnues du Nouveau-Monde. Il ne faut pas non plus y chercher des jardins anglais, des routes macadamisées, des parterres émaillés de fleurs, des charmilles et de frais cottages, en un mot l'art moderne qui décore notre continent et ces atours dont une civilisation raffinée a su l'agrémenter.

La nature a conservé sur l'immense étendue de la Confédération canadienne son aspect sauvage et abrupte et, que ce soit dans les imposantes montagnes de la province de Québec, dans les vastes plaines du Nord-Ouest, sur les rives du majestueux Saint-Laurent, aux Chutes du Niagara, ou aux Montagnes Rocheuses, le progrès n'a pas encore transformé ces pays en riants coteaux, en prés fleuris ou en vertes pelouses.

Du reste, il y avait de plus pressants besoins. Au lieu de paver des routes, on a fait des chemins de fer. Plutôt que de tailler des pierres pour bâtir des maisons, on a coupé du bois pour construire des demeures, dont le *confort*, il faut le dire, n'est pas toujours exclu.

Nous parlons ici des campagnes ; quant aux villes, si elles montrent des monuments, des maisons de pierre et de brique, des squares et des tramways, nous devons dire en passant qu'elles offrent des rues larges mais défectueuses. La défectuosité tient à ce que ces voies bordées d'habitations qui ne contiennent presque généralement qu'une seule famille, ne sont point entretenues. Les frais d'entretien seraient trop onéreux pour les habitants. Cet inconvénient se retrouve d'ailleurs dans toutes les villes américaines, qui présentent aussi un autre désagrément : je veux parler des nouvelles cités en damier, sans rues transversales ; il faut toujours faire les deux côtés d'un triangle ; ajoutons les trottoirs en bois, les poteaux de fils télégraphiques et téléphoniques, les bornes où chacun attache ses chevaux pendant qu'il vaque à ses affaires, tout cela peut avoir son côté pittoresque, mais est loin de ressembler à nos villes européennes.

Retournons à la campagne.

L'habitation du cultivateur est en bois, ainsi que ses écuries, ses remises, ses étables et ses granges ; tout est bien compris et aménagé pour mettre à l'abri du froid bêtes et gens. Divers systèmes de chauffage comportant les derniers perfectionnements, sont en usage dans les plus modestes demeures. Le bois est le combustible généralement employé dans les contrées où il abonde ; dans d'autres, c'est le charbon que les voies de communication permettent de transporter facilement partout.

On pourrait croire que la rigueur du climat est un obstacle à la culture des céréales, des plantes fourragères, des racines, des fruits, etc. Bien au contraire. Le Canada est d'une fertilité exceptionnelle et la neige qui recouvre le sol, pendant cinq mois de l'année, garantit les plantes contre la gelée. Elle n'empêche nullement l'élevage ; le climat donne, au contraire, au bétail une vigueur remarquable et l'a mis jusqu'ici à l'abri des épidémies.

La neige a encore un précieux avantage. Elle protège la terre et lui donne un repos absolu. Au printemps le dégel l'imbibe et la prépare admirablement pour la production, en développant naturellement les sucres les plus nutritifs que nous sommes obligés de provoquer chez nous artificiellement.

En Europe, la Suède et la Norvège, où l'hiver est plus long et plus rude dans les parties les plus septentrionales, ne voient-elles pas l'orge et le seigle, pour ne citer que ces deux exemples, parvenir à leur pleine maturité ? Ces pays ne sont-ils pas considérés comme l'étalon granifère auquel il faut s'adresser pour revivifier les semences des autres régions ?

Dès le siècle dernier, l'attention s'était déjà fixée sur ce fait que diverses plantes cultivées se développent plus facilement et prospèrent mieux par l'emploi de semences provenant d'altitudes polaires, qu'en se servant de graines qui ont mûri dans des zones méridionales.

Sur ce point, les observations des hommes les plus compétents peuvent se résumer ainsi :

10. Presque tous les végétaux croissant sous des latitudes élevées, possèdent dans toutes leurs parties, une quantité sensiblement plus forte d'arôme et de pigment que les mêmes plantes cultivées à des latitudes inférieures.

Les plantes septentrionales ont des feuilles plus grandes et d'un vert plus foncé que celles de localités plus méridionales.

2°. Les graines de la plupart des végétaux augmentent jusqu'à un certain point en dimension et en poids, à mesure qu'on transporte ces végétaux dans le nord.

3°. Les graines des localités septentrionales ont une écorce plus mince, germent plus promptement et mieux, et donnent naissance à des plantes plus vigoureuses et plus rustiques que les graines de provenance méridionale.

4°. Quand on déplace un végétal du sud au nord, il s'accoutume peu à peu à son nouvel habitat et y parvient à son parfait développement en un temps plus court qu'auparavant, malgré la température moyenne de cet habitat, sensiblement inférieure à celle du local primitif.

Le pouvoir germinatif des graines du nord est incomparablement supérieur à celui des semences méridionales, non seulement par le nombre de graines aptes à germer, mais aussi par l'énergie avec laquelle la germination s'engage et par leur haut degré de pureté.

Par sa situation entre les 42e et 70e degrés de latitude nord, et les 50e et 142e longitude, le Canada offre la plus grande variété de terres arables douées d'un rare pouvoir fertilisant.

PROVINCES DE L'EST

Les provinces de l'Est, (le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les provinces de Québec et d'Ontario) qui offrent tant d'avantages aux Européens, présentent dans leurs parties vierges un grand inconvénient au colon nouveau venu. Il faut la plupart du temps conquérir la terre arable sur les forêts ou les terrains caillouteux.

Si la difficulté de ce défrichement n'est pas un obstacle pour le Canadien, pour le Canadien-français surtout, ce véritable pionnier du Nord de l'Amérique, il ne faudrait pas songer à y faire travailler

l'Européen débarquant sur les rives du Saint-Laurent. Il trouve là du reste assez de terres défrichées pour s'y établir sans risque d'être promptement découragé par un labeur pénible auquel il est indispensable d'être accoutumé dès l'enfance.

Défricher la forêt, c'est élaguer les arbres, brûler les branches avec les broussailles, abattre les troncs, les convertir en clôtures, entasser le surplus pour y mettre le feu, enfin terminer l'œuvre de transformation en répandant dans les racines un corrosif qui les désagrège et permet plus tard de les enlever facilement. Il s'agit également d'extraire les roches que l'on rencontre fréquemment dans cette partie du Canada, de les amonceler ou de s'en servir pour les clôtures, cette tâche est d'autant plus difficile qu'il faut la pratiquer généralement loin des centres, c'est-à-dire, dans un isolement qui ne saurait convenir aux travailleurs de nos contrées.

Le sol y est argileux en maints endroits, et susceptible de tous les genres de culture, malgré de grands accidents de terrain. Nombre de cours d'eau et de lacs arrosent cette partie du Canada, couverte encore de forêts considérables produisant une grande variété de bois.

Les céréales, le foin, les plantes fourragères, les légumes de toutes sortes, le maïs, le lin, le houblon, le tabac, les pommes de terre, et toutes les variétés de fruits y sont cultivées avec succès.

Cependant comme certaines terres depuis longtemps défrichées ont été exploitées sans aucune méthode, il est quelquefois nécessaire, dans les plus anciennes, de recourir à des fumures, mais on se contente d'enfouir l'herbe d'une récolte ou d'employer des fumiers naturels, fumiers d'étable ou engrais verts.

Aussi l'agriculture a-t-elle une tendance à se livrer plus assidûment à l'élevage du bétail et à la fabrication du fromage et du beurre qui donne de bons résultats.

L'exportation des fromages du Canada qui ne se montait en 1858 qu'à 13,104 livres, représentant \$1,497, s'élevait en 1878 à 39,371,139 livres, représentant \$4,121,301, et atteignait en 1883, 58,041,387 livres, d'une valeur de \$6,451,870. Cette industrie ne comptait cependant pas une seule fromagerie avant 1872, dans les établissements canadiens-français des provinces de Québec et d'Ontario, qui, à eux seuls, produisent maintenant plus du quart de tout le fromage fait au Canada.

La production des œufs est totalement négligée. La plupart des cultivateurs n'attachent pas la moindre importance à leur récolte sur la ferme, et c'est généralement la ménagère qui en fait un revenu casuel ; pourtant les œufs sont très abondants, et non-seulement le pays en fait une très-grande consommation, mais leur exportation se montait en 1884 au chiffre de 11,490,855 douzaines, représentant une valeur de \$1,960,197.

L'élevage du cheval est loin d'être encore assez sérieusement pratiqué. Cependant les chevaux sont excellents au Canada, et l'exportation des produits de la race chevaline pourrait être facilement décuplée, si au lieu d'expédier à l'étranger des quantités considérables de foin et de menus grains qui partent chaque année, on les appliquait à cet élevage. (1)

BETTERAVES.—L'insuccès qu'ont rencontré les tentatives faites dans l'essai de l'industrie du sucre de betterave au Canada, ne doit pas cependant la faire rejeter comme impraticable. En effet la partie du Canada où cette industrie pourrait être implantée, offre des conditions analogues à celles des contrées de la Russie où elle réussit si admirablement ; comme à tout début inconscient, on a subi au Canada des mécomptes inhérents à une transformation de culture pour laquelle les cultivateurs canadiens n'étaient nullement préparés.

Afin de vulgariser la culture de la betterave, on a demandé sans raison à des cultivateurs qui n'avaient pas des terres suffisamment appropriées, de planter de betteraves une parcelle de leur terrain. L'expérience et les instruments faisant défaut, le cultivateur se préoccupait bien plus de ses autres produits, et au lieu de concentrer les premiers soins sur une production rationnelle qui aurait certainement donné un rendement abondant, on a par cette méthode rebuté le cultivateur qui n'a considéré cette tentative que comme un essai accessoire, et l'a négligé n'en connaissant pas la valeur.

Au contraire si une fabrique de sucre s'établissait dans un centre dont le sol serait propre à la culture de la betterave, comme il s'en rencontre beaucoup au Canada, si cette fabrique pouvait elle-même, ou sous son contrôle direct, mettre en exploitation, une certaine étendue de terrain, l'assurant de l'alimentation régulière de

(1) Le Marquis de Tracy amenait en 1665 les premiers chevaux qu'on eût encore vus au Canada. On assure cependant que M. de Montmagny qui fut gouverneur de 1636 à 1648 avait un cheval qu'il avait fait venir de France.

sa fabrication, on verrait bientôt un pareil établissement prospérer et faire prospérer avec lui les autres industries agricoles qui se rattachent à la culture de la betterave.

Des analyses souvent répétées ont révélé dans les betteraves du Canada une très grande richesse saccharine. La plante pourrait être livrée à la fabrique à des prix très-bas. On peut produire le noir animal à bon marché, et se procurer très-facilement la pierre à chaux ; enfin le combustible ne manque point.

En outre, on peut obtenir pour l'entrée du matériel la franchise des droits de douane, et il convient d'ajouter qu'une prime très élevée frappe les sucres étrangers à leur introduction dans le pays.

L'importation des sucres au Canada s'est montée en 1884 à 178,807,717 livres, entrées pour la consommation, représentant une valeur de \$6,632,500.

COMTÉ D'ESSEX.

LA VIGNE.—Le comté d'Essex forme une vraie presqu'île, ayant une ceinture d'eau dont la masse et l'étendue sont suffisantes pour tempérer les froides nuits de printemps. Aussi sur tout le pourtour des côtes d'Essex, environ 200 kilomètres, et sur une lisière d'à peu près trois kilomètres, la vigne échappe généralement aux plus fortes gelées de mai. Il n'en est pas de même dans l'intérieur des terres, où les essais faits jusqu'à ce jour pour la culture de la vigne n'ont pas été encourageants.

Le comté d'Essex, quelques parties de l'Ontario, sur le lac Erié et le Niagara, sont les seules régions du Canada qui aient le privilège d'offrir de sérieux avantages pour cette culture.

Le sol généralement plat, n'est pas dans les conditions les plus propices pour la production des vins fins, des vins de gourmets ; en outre, quoique la latitude soit à peu près la même que celle du Midi de la France, le climat y est bien différent.

Les hivers plus longs ne permettent pas à la végétation de partir sûrement avant le premier mai, tous les arbres fruitiers fleurissent dans un très court espace de temps ; le pêcher montre ses fleurs

avec celles du pommier. Malgré ce retard du réveil de la nature, les moissons de blé et d'avoine sont toujours achevées du 20 au 25 juillet au plus tard, les maïs sont coupés du 10 au 20 septembre, et les vendanges se font généralement du 25 septembre au 5 octobre.

Depuis plus de 40 à 50 ans, plusieurs fermiers d'Essex ont tenté les plantations de quelques variétés de vignes ; mais les essais restèrent longtemps sans conclusion. On remarquait bien ça et là, quelques plants de vignes à côté de certaines maisons de ferme ; ces plants végétaient étouffés dans l'herbe, abandonnés à la nature, sans taille et sans tuteurs, et cependant ils montraient une certaine rusticité. Il y a seulement quinze ans environ, que le pays a vu les premières plantations s'étaler vigoureusement. Si l'on recherche les premiers planteurs de la vigne dans le comté d'Essex, on peut citer deux français, MM. Th. Girardot et Tournier. Leur exemple fut bientôt suivi par la plupart des colons français ; et cette culture augmentant chaque année, tout fait présager que dans dix ou quinze ans, l'étendue des vignes dans le comté d'Essex, s'évaluera par milliers d'arpents.

Les vignes de France qui ont été essayées, n'ont pas pu vivre plus de trois ans. Il faut des plants plus rustiques et mieux appropriés à la crudité du climat. Parmi ceux qui ont jusqu'à présent offert le plus d'avantages, on cite le plant dit *Concord*, variété rustique, vigoureuse, très fertile, donnant un vin qui, sans être de première qualité, prend en vieillissant un goût qui se rapproche de celui des vins de Bordeaux ordinaires, de second cru. Quelques autres variétés sont aussi très avantageusement cultivées. Les viticulteurs sont arrivés d'ailleurs à faire leurs plants eux-mêmes. L'élevage des boutures est lucratif, car à deux ans, le prix moyen est de 150 francs le mille. La plantation se fait à la bêche ou à la charrue. Ce dernier procédé finira par prévaloir. Un arpent (40 acres) reçoit de 900 à 1,000 plants. Si une plantation est bien faite et bien réussie, la troisième année peut donner un quart de pleine récolte, la quatrième une demie, et à la cinquième la vigne peut être en complète valeur. C'est alors que bon an mal an il est permis d'espérer par arpent quatre à cinq tonnes de raisins. La matière colorante est très riche.

Sur un arpent de vignes, il arrive aux vigneronns d'obtenir de

600 à 1,000 gallons de vin, sans compter les piquettes qui se font en surplus pour l'usage de la famille.

Le prix des vins, à Sandwich, se tient facilement de quatre à six francs le gallon, selon l'âge et la qualité. (Un gallon = 4L. 53c.)

Il n'est pas douteux que la culture de la vigne peut offrir de sérieuses ressources aux familles d'émigrants qui connaissent ce travail.

L'acquisition d'une terre à vignes, dans l'Essex, peut être évaluée à environ 500 francs par arpent.

LE NORD-OUEST

La partie du Canada, comprise entre la ville de Winnipeg et les Montagnes Rocheuses, constitue la région des Prairies, traversée actuellement par le chemin de fer du Pacifique Canadien, qui relie Québec à Vancouver, sur la côte de l'Océan Pacifique. Ces prairies donnent une abondante nourriture soit à l'état de foin, soit comme pâturage. Les rivières, les lacs et les étangs nombreux dans cette région sont d'une grande utilité, l'approvisionnement d'eau est inépuisable, la fertilité du sol varie considérablement, mais le Manitoba et toute la région de la Saskatchewan forment ce qu'on peut appeler une véritable Palestine agricole, à côté de laquelle s'étendent encore des quantités considérables de terres arables faciles à reconnaître par les indices superficiels de la végétation.

Le Manitoba situé sous une latitude relativement élevée (1) a le privilège de jouir chaque jour d'un plus grand nombre d'heures de soleil pendant la période de la végétation, les plantes poussent plus vite, plus vigoureusement, et les céréales en particulier présentent plus de résistance contre les tendances à la verse.

Dans la saison d'hiver, sous l'action d'une basse température, accompagnée de neige, le sol gèle à une grande profondeur, et cette gelée lui procure un ameublissement que ne lui donneraient

(1) Le Manitoba s'étend du 96^{me} au 99^{me} degré de longitude O., et du 49^{me} au 53^{me} degré latitude N., à distance à peu près égale du pôle et de l'équateur, de l'Océan Atlantique et du Pacifique.

pas les façons les plus énergiques. Les racines s'enfonçant dans un terrain ainsi ameubli, acquièrent plus de fixité et atteignent une couche où l'humidité se maintient même pendant les plus fortes chaleurs.

C'est donc à tort ou par une profonde erreur que des adversaires de la colonisation dans le Nord-Ouest avaient prétendu que le rendement des récoltes pourrait y être compromis par la sécheresse.

La couche arable est généralement formée par une terre d'alluvion argilo-siliceuse, reposant sur un sous-sol d'argile. "Elle rentre ainsi, dit un de nos agronomes, dans la catégorie des terres fortes, sans présenter toutefois de grande difficulté au travail des instruments de labour."

Les fermiers américains eux-mêmes font le plus grand cas des semences qu'ils tirent de la Vallée de la Rivière Rouge et particulièrement du Manitoba. En descendant vers le sud, les blés dont on néglige de renouveler la semence, dégénèrent en perdant peu à peu de leur richesse en gluten ; tandis que, au contraire, en remontant vers le nord, on trouve des blés durs dont le poids moyen oscille entre 76 et 79 kilog. par hectolitre.

Rien n'est plus propre à intéresser les agriculteurs que les deux traits qui caractérisent la météorologie du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

1^o. L'abondance des pluies durant le mois de la végétation.

2^o. La quantité relativement peu considérable de neige qui tombe pendant l'hiver, à différents intervalles, de sorte qu'elle est rarement accumulée par les vents, de façon à entraver la circulation. Les tempêtes de neige ou *blizzards* qui dévastent le Nord-Ouest des Etats-Unis, sont très rares dans le Manitoba et n'y sévissent que beaucoup plus faiblement, une fois ou deux, trois fois au plus par hiver.

Avec la nouvelle année commencent les froids les plus vifs, dont la rigueur exceptionnelle pendant quelques jours est adoucie par les rayons d'un beau soleil, et par le calme de l'atmosphère dont la pureté fait régner au Manitoba des journées brillantes auxquelles succèdent des nuits sereines d'une incomparable beauté.

La sécheresse de l'air, l'absence de brouillards, la succession régulière des saisons, rendent le climat du Manitoba le plus salubre et le plus propre à faire de cette contrée la résidence d'une

population forte, saine et prospère, et l'on a remarqué que les hommes les plus robustes sont souvent des Européens ou des Canadiens-français qui sont venus jeunes se fixer dans ce pays.

Là sont ces fameuses terres à blé sans rivales au monde, qui ont fait dire, depuis leur découverte récente, que le Canada deviendrait le grenier universel.

Il est difficile de se faire une idée des récoltes abondantes qui se font dans le Nord-Ouest, à proprement parler, sans système de culture, et cette fertilité extraordinaire verra s'écouler bien des années avant que l'agronomie ne soit obligée d'y appliquer de nouvelles méthodes scientifiques.

Les terres noires sont si riches en matières organiques, que l'alimentation des plantes ne les épuisera pas de bien longtemps ; les cultivateurs en tirent ce qu'ils peuvent sans rien leur rendre sous forme d'engrais. Il leur suffit de soulever un pouce ou deux à la surface pour y entretenir la fécondité, et cette pratique pourra être continuée impunément durant une très longue période. Les fumiers pendant les premières années seraient du reste plus nuisibles qu'utiles. Aussi les cultivateurs avaient-ils pris l'habitude de transporter fumiers et litières en traîneaux, et de les déposer sur la glace des rivières, qui les emportaient dans leur fonte au printemps. La loi ayant cessé de tolérer ce procédé, on entasse les fumiers près des étables, et quand le tas devient gênant on ne l'enlève pas, c'est l'étable que l'on déplace !

La bonne culture serait évidemment d'une grande utilité, et donnerait des résultats surprenants ; on peut l'affirmer, si l'on considère que ceux qui se sont établis là sans aucune connaissance préalable, y trouvent une rémunération des plus encourageantes.

On rencontre dans le Nord-Ouest canadien de simples ouvriers, quelques-uns même Français, venus depuis peu d'années, ne disposant pas alors de 200 piastres, qui aujourd'hui ne céderaient pas leur propriété pour \$10,000.

Les récoltes ne sont pas seulement remarquables par leur abondance. Les produits sont de qualité supérieure.

Considérons d'abord les résultats comparatifs de la production moyenne en Europe sur une emblavure totale, en froment, de 32,270,250 hectares (rendements par hectare, en hectolitres).

Grande-Bretagne, Hectolitres	24,42	par hectare.
Pays-Bas	22,80	“
Belgique	18,18	“
Danemark	17,36	“
France	16,20	“
Roumanie et Servie	15,	“
Allemagne	14, 80	“
Suisse	14,	“
Italie	13, 60	“
Norvège	11,	“
Autriche-Hongrie	11, 90	“
Suède	10, 76	“
Grèce	10, 50	“
Espagne	10.	“
Turquie d'Europe	9,	“

Il est bon de constater, en passant, les rendements du blé en France, pendant de bonnes années :

En 1857.....	16,75
En 1858.....	16,56
En 1863.....	16,88
En 1864.....	16,88
En 1868.....	16,53
En 1872.....	17,41

Dans un pays presque aussi grand que l'Europe il est naturel que le rendement des récoltes varie selon les qualités du sol et les différences de climat.

Le Manitoba est la terre promise du froment.

Le rendement moyen du blé au Manitoba dans 84 localités pour lesquelles des rapports ont été faits en 1882, est de environ 32 minots à l'acre, soit pleinement 28 hectolitres à l'hectare. Le plus fort rendement connu, d'après ces rapports, eut lieu à Millford et atteignit 104 minots pour 2 acres, soit 46 hectolitres et deux tiers à l'hectare (1) (Résumé du "Times" de Winnipeg), *Le Globe* de

(1) Il est question d'un rendement en blé encore plus extraordinaire, dans le rapport de S. James W. Taylor, consul américain à Winnipeg :

"J'attire votre attention, dit-il, sur le spécimen de Tultz Winter, récolté à St-Boniface par M. Jean Mayer, d'une graine qui avait été fournie par M. Fred. Watts, commissaire de l'agriculture aux Etats-Unis. Elle a été semée le 2 octobre 1871, et la récolte s'est faite le 10 août 1872. Quand la neige a disparu, au printemps, les tiges étaient à peine visibles, mais elles sont venues à perfection, et le RENDEMENT A ATTEINT LA MOYENNE EXTRAORDINAIRE DE 72 MINOTS PAR ARPENT."

Ce rapport est confirmé par le R. archidiacre McLean.

Toronto constate aussi que le rendement moyen du blé a été, en 1882, de 32 minots par acre.

On reste au-dessous de la vérité en admettant :

Pour le blé,	30 minots par acre,	26,92 hectol. par hectare.
Pour l'orge,	30 " "	
Pour l'avoine,	40 " "	
Pour les pois, 20 à 25	" "	

Le rendement des pommes de terre, en 1882, est constaté à 274 minots par acre, = 245,90 hectolitres par hectare.

Et la moyenne de celui des betteraves est d'environ 400 minots par acre, soit 360 hectolitres par hectare.

Cependant, dans la fameuse ferme Bell, située à 312 milles à l'ouest de Winnipeg, et qui couvre une étendue de près de 58,000 acres, environ 23,470 hectares, le rendement du blé qui, à certains endroits s'est élevé à 40 minots par acre, est resté dans d'autres parties entre 20 et 25.

La charrue américaine en acier est le plus généralement employée, cependant des charrues canadiennes légères permettent de creuser un sillon plus profond et donnent d'excellents résultats.

Sur une charrue de douze pouces, on attelle une paire de chevaux ou de bœufs, et avec un bon attelage, on peut faire en moyenne un arpent de labourage par jour.

Avant les semailles, la terre subit généralement deux labours, un premier labour superficiel d'un ou deux pouces en été, puis un autre de deux pouces et plus vigoureux au printemps suivant ; le second n'est pas transversal au premier, les deux labours se font dans le même sens.

On sème environ deux minots de blé, d'orge ou d'avoine par arpent.

Le trèfle, le mil, le seigle et le lin viennent admirablement, ainsi que les légumes et les végétaux.

Les sauterelles, qui ont ravagé les récoltes en 1868, n'ont plus reparu qu'en 1873, mais cette invasion n'a fait que des dégâts partiels.

Le printemps commence ordinairement vers la mi-avril, il n'est cependant pas rare de voir semer le blé dans les premiers jours de ce même mois. Le soleil fait disparaître presque toute la neige,

et la gelée quitte le sol. Les récoltes sont bien rarement endommagées par des gelées de printemps.

Le foin se fauche du 15 juillet au 15 septembre ; le blé, l'orge et l'avoine, vers la première quinzaine d'août.

L'automne est hâtif.

Les premières gelées font leur apparition vers le 15 septembre, mais la neige ne se montre qu'en octobre pour commencer à fondre en mars, sous l'influence du soleil.

Les différentes variétés de fruits poussent dans le Nord-Ouest, soit en culture, soit à l'état sauvage. Les tomates y viennent en abondance.

L'élevage du bétail, la production du lait, du beurre et du fromage y sont d'un excellent rapport.

L'écoulement des produits se fait facilement, soit directement, soit par des intermédiaires qui vont traiter du prix dans les fermes.

REMARQUES

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les déficiences de l'agriculture au Canada telle qu'elle est actuellement pratiquée. Outre nos quelques observations personnelles, l'enquête faite en 1884 par un comité spécial nommé par la Chambre des Communes afin d'obtenir des renseignements sur les industries agricoles de la Confédération nous a fourni des informations qui nous semblent offrir un très grand intérêt, si l'on veut bien ne pas perdre de vue les résultats pour ainsi dire merveilleux que nous venons de signaler et qui indiquent la mesure de ce que l'on pourrait attendre d'exploitations dirigées avec science et méthode, comme nos agriculteurs en sont capables.

Les cultivateurs canadiens ne produisent pas en moyenne plus de la moitié de ce qu'ils pourraient produire. Cela tient au manque de connaissances requises dans la profession, plus encore à l'ignorance des besoins du marché domestique et du marché étranger.

Il n'est pas téméraire d'évaluer à plus de \$200,000,000, c'est-à-

dire à plus d'un milliard de francs, la perte annuelle qui en résulte pour le Canada, et par conséquent pour les cultivateurs eux-mêmes. (Réponse du Directeur de l'Agriculture de la Province de Québec, au Président de l'enquête.)

L'absence d'informations suffisantes, et, dans beaucoup de cas la négligence des cultivateurs, ne font pas assez discerner l'espèce de grain qui convient le mieux aux différents sols ; et l'on ne fait rien pour propager les méthodes de production les plus économiques et les plus efficaces.

Il existe encore au Canada beaucoup de cultures défectueuses.

Dans la culture des céréales, des racines et des herbes, les principales fautes sont le défaut d'un changement périodique et d'un choix convenable des graines, d'un bon système de rotation des récoltes, d'un labour profond et d'une connaissance suffisante de la valeur et de l'emploi approprié des engrais.

Sur les anciennes terres, la valeur de ces derniers est mal appréciée dans beaucoup de cas, et une proportion considérable de leur pouvoir fertilisant est neutralisée par une exposition trop prolongée à l'air, et par la perte de leurs parties liquides.

Dans l'élevage des animaux, c'est le trop petit nombre de mâles pur sang qui entrave l'essor de cette branche agricole, rendant cependant d'importants résultats, de même que le défaut de savoir adapter les races aux conditions particulières des différentes parties du terroir.

Dans la production du beurre, on ne donne pas assez de soin au lait et trop peu d'attention au choix des vaches laitières ; la nourriture qui est distribuée à celles-ci n'est pas assez nutritive, et n'a pas les qualités les plus propres à la sécrétion du lait. Les qualités inférieures de beurre sont en grande partie le résultat d'un défaut d'habileté ou des connaissances requises pour sa fabrication, et de l'absence d'appareils perfectionnés.

Dans la fabrication du fromage, on observe aussi un manque d'habileté et de connaissances techniques. La qualité de la présure est négligée, ainsi que le choix des matériaux dont on se sert pour l'emballage. Il est à remarquer que les bâtiments employés comme fromageries sont la plupart construits trop légèrement pour offrir une protection convenable contre les changements atmosphériques.

Dans la culture des arbres fruitiers on ressent un grand besoin de variétés plus vigoureuses et se conservant mieux. On manque de connaissances spéciales sur les maladies et sur les insectes auxquels les arbres fruitiers sont exposés, et cette culture deviendrait bien plus lucrative par l'introduction d'espèces mieux adaptées au pays et de méthodes propres à combattre les ennemis des vergers.

Comme on peut s'en rendre facilement compte, l'agriculture au Canada est encore, non pas à l'état d'enfance, mais loin de donner à ceux qui la pratiquent tous les avantages que sauraient obtenir des hommes expérimentés, arrivant dans ces contrées fertiles avec un bagage de connaissances acquises, leur permettant d'appliquer avec discernement sur des terrains nouveaux, qui veulent être exploités, tout ce que l'étude et l'expérience de chaque jour les a forcés d'apprendre sur le sol épuisé de notre vieux continent.

De quelles conséquences heureuses ne serait pas susceptible un tel mouvement !

CONCESSIONS DES TERRES

Chaque province de la Confédération a un système particulier d'octroi gratuit des terres publiques pour la colonisation.

L'ILE DU PRINCE-EDOUARD n'a plus de terres publiques disponibles. Les terres arables appartiennent, à peu d'exceptions près, à de riches propriétaires étrangers dont les habitants de cette province ne sont que les fermiers.

LA NOUVELLE-ECOSSE concède aux colons des lots de 40 hectares au prix de 224 francs chaque lot.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK donne encore des concessions gratuites.

LA PROVINCE D'ONTARIO concède gratuitement des lots de 80 hectares sous certaines conditions.

Chaque chef de famille peut également obtenir des lots de 40 hectares pour chacun de ses enfants âgés de plus de dix-huit ans, sans distinction de sexe.

Le titre définitif de propriété n'est remis par le gouvernement qu'au bout de cinq années d'occupation, quand il a été prouvé que six hectares ont été défrichés par lot de 40 hectares, que les concessionnaires y ont résidé au moins six mois chaque année, et qu'ils y ont construit une maison de vingt pieds de longs sur seize de large.

Des privilèges spéciaux sont accordés aux colons afin de leur permettre d'élever leur famille et de défricher leur propriété sans courir le risque de se voir enlever le fruit de leurs travaux.

LA PROVINCE DE QUÉBEC cède des terres à des prix variant de 2 frs 25 à 6 frs 75 l'hectare, par lots de 80 hectares 94 ares, avec facilité d'acquisition d'autant de lots que le colon a de fils. Un cinquième du montant total de l'achat se paie comptant et le reste en quatre paiements annuels, portant intérêt à raison de 6 % l'an.

Cette province fait également des octrois gratuits de terre, par lots de 40 hectares 47 ares, à toute personne âgée d'au moins 18 ans, occupant le terrain ainsi concédé dans le mois qui suit la date du permis d'occupation.

Le concessionnaire n'est mis en possession de son titre définitif qu'au bout de quatre années, s'il a mis en culture quatre hectares 85 ares, et construit une maison d'au moins douze pieds carrés.

Une loi votée par la législature de 1868, accorde aux colons des privilèges très étendus, dans le but de les protéger contre des revers de fortune, dans les premières années de leur installation, et exempte de saisie depuis le jour de l'occupation du sol et pendant dix années après la délivrance du titre de propriété, ses effets, instruments, bêtes de somme et provisions en proportion très large.

LE NORD-OUEST DE LA CONFÉDÉRATION est divisé en townships ou cantons, d'une contenance de six milles carrés chacun. Ces townships contiennent trente-six sections mesurant 640 acres, lesquelles sont elles-mêmes subdivisées en quarts de sections de 160 acres. Des chemins de la largeur d'une chaîne ; (20 mètres) sont réservés entre les sections, en allant du nord au sud, et entre chaque deux sections de l'est à l'ouest.

Nous donnons ci-dessous la division d'un township :

	N						
Chemin	31	32	33	34	35	36Chemin.
	30	29	28	27	26	25	
Chemin.....○	19	20	21	22	23	24	E.....Chemin.
	18	16	16	15	14	13	
Chemin.....	7	8	9	10	11	12Chemin.
	6	5	4	3	2	1	
	Chemin.....	Chemin.....	Chemin.....S	Chemin.....	Chemin.....		

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a, par son contrat avec le gouvernement, une concession de 25,000,000 d'acres de terre, qui, sur une étendue de 24 milles de chaque côté de sa voie principale, comprennent tous les numéros impairs des sections des townships, sauf les numéros 11 et 29 réservés par le gouvernement pour les fins de l'éducation. Enfin, tous les numéros pairs, excepté les numéros 8 et 26 appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson, sont réservés par le gouvernement pour les *homesteads* et préemptions.

Le *homestead* est l'octroi gratuit par le gouvernement d'un quart de section, c'est-à-dire 160 acres ou 64 hectares, à choisir sur les terres lui appartenant, et le droit de préemption est la faculté réservée au colon d'acheter, de préférence à tout autre, le quart de section appartenant à son *homestead*, à des prix variant de 10 à 15 francs l'acre (25 à 37 francs l'hectare).

Un colon et chacun de ses enfants, âgé d'au moins 18 ans, peuvent choisir un *homestead* sur les terres du gouvernement, et jouir de leur droit de préemption.

Les conditions du *homestead* sont comme suit :

Payer 50 francs en faisant inscrire son nom au bureau des terres. Résider sur son lot au moins six mois par année, pendant trois ans à compter du jour qu'on a pris son octroi ; préparer sur son *homestead* pendant la première année dix acres de terre (4 hectares) ; pendant la seconde année semer ces dix acres et en préparer quinze autres (six hectares et demi) ; pendant la troisième

année semer ces vingt-cinq acres et en préparer en sus quinze nouveaux ; enfin construire sur son *homestead*, une maison habitable. Lorsque ces conditions ont été remplies, après trois ans, le colon reçoit, sans déboursier un sou, ses lettres patentes, et il devient propriétaire indiscutable et indiscuté. L'expérience a démontré la sagesse de ces dispositions de la loi, tant pour le bien du pays que pour celui de l'émigrant.

Le chemin de fer du Pacifique vend ses terres depuis \$2.50 l'acre (13 francs) et plus sous certaines conditions de culture.

Les règlements en vigueur depuis 1882 répartissent les terres du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest en quatre catégories :

A. Terres situées d'un côté ou de l'autre de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de ses voies de raccordement dans un rayon de vingt-quatre milles.

B. Terres situées d'un côté ou de l'autre de tout chemin de fer projeté (autre que le chemin de fer Canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du Conseil, publié dans la *Gazette du Canada*, et dans un rayon de douze milles.

C. Terres situées au sud de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, et non comprises dans les classes **A** et **B**.

D. Terres autres que celles comprises dans les classes **A**, **B** et **C**. Il va sans dire que le gouvernement s'est réservé les droits les plus étendus, pour vendre et disposer des terres, et que la porte est largement ouverte aux exploitations agricoles qui rencontreraient au Canada toutes les facilités pour s'établir dans des conditions exceptionnelles.

FORÊTS

Les provinces de l'Est ont trouvé pendant de longues années une source de richesse dans les produits des forêts, dont les trésors ne peuvent être comparés à ceux d'aucune terre. Cependant le moment est venu où il faut se préoccuper de mettre un frein au gaspillage irréfléchi qui a été fait de ces précieuses ressources.

L'ignorance de la plupart des colons en matière d'économie forestière, l'incompétence de ceux qui les dirigeaient, ont laissé commettre bien des fautes ; mais il est juste d'ajouter que, répandus en trop petit nombre sur une trop grande superficie, ils ne pouvaient réglementer sciemment cette importante branche de production, qui, couvrant des territoires immenses, pourra, quand la science y aura pénétré, donner lieu à la création de puissants établissements dont ceux qui existent déjà peuvent donner une idée.

Nous donnons ci-dessous la liste des différentes essences de bois du Canada et leur emploi :

Constructions navales. — Le cèdre, le pin, l'épinette, le sapin, le chêne, l'orme, l'épinette rouge, le merisier rouge.

Charpente de maison. — Le pin, le chêne, le bois blanc, le frêne, l'épinette, le châtaignier, le bouleau.

Bassins, pilotis, moulins hydrauliques. — La pruche, l'orme, le hêtre, le merisier, le chêne.